

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

Concours : Ingénieurs d'études Interne - BAP : J	Session : 2020
Emploi type : Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie	
Affectataire : UNIVERSITE ARTOIS-ARRAS (062) ; UNIVERSITE EVRY (091) ; UNIVERSITE LYON 1-VILLEURBANNE (069) ; UNIVERSITE ST ETIENNE (042) ; UNIVERSITE STRASBOURG (067) ; UNIVERSITE TOULOUSE 1 (031) UNIVERSITE TOULOUSE 2 (031) UNIVERSITE TOULOUSE 3 (031)	
Organisateur : UNIVERSITE PAUL VALERY MONTPELLIER 3	
Épreuve d'admissibilité : les 16 /07/ 2020	

BILAN QUANTITATIF

Poste(s) offert(s)	Candidats				
	Inscrits	Admissibles	Présents à l'admission	Admis LP	Admis LC
8	45	15 (33,33%)			
	34 F (75,6%)	13 F (86,7%)			
	11 H (24,6%)	02 H (13,3%)			

COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé de 6 membres qui disposaient chacun d'une forte expérience en matière, de recrutement et de concours, d'expertise dans la branche professionnelle concernée et/ou la famille professionnelle correspondante : experts inscrits sur la liste nationale publiée au BOEN ; quatre chefs de services ou ancien chef de service dans le domaine de la formation professionnelle continue, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

DEROULEMENT DES EPREUVES

Dans un premier temps, les membres du jury ont travaillé sur l'élaboration d'une grille d'évaluation construite à partir de l'identification des compétences requises pour l'emploi type. Cette grille a ensuite servi de fil conducteur pour l'évaluation des dossiers. Elle a été testée collectivement sur 10% des dossiers afin d'une part de s'assurer du bienfondé des critères arrêtés et d'autre part de vérifier l'harmonisation des notations de chacun des sous-groupes.

Un point de régulation a été effectué toutes les heures. Certains dossiers ont pu nécessiter un examen par plusieurs sous-groupes avant l'attribution d'une note définitive. Enfin, à l'issue de l'examen approfondi de l'ensemble des dossiers, le jury au complet a délibéré et a déclaré admissibles 15 candidats, soit 33,33% des inscrits.

BILAN

Au regard du nombre de postes ouverts (8), le nombre de candidats admissibles peut sembler faible et poser pour certains centres affectataires un choix réduit lors de la phase d'admission.

En effet, d'un point de vue qualitatif le jury a noté, pour une forte proportion de dossiers, un manque d'adéquation entre les dossiers déposés et l'emploi type ouvert.

Pour une grosse part des candidatures il semble y avoir confusion entre la famille d'activité professionnelle ciblée par le concours et celles qui relèvent de BAP J – (*Chargé-e du développement des ressources humaines ou Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel*), de la BAP-F (*Ingénieur-e pour l'enseignement numérique*).

Certains dossiers ne relevaient pas du corps des ITRF mais de celui des Enseignants-Chercheurs.

Enfin, quelques dossiers comportent des négligences sur le fonds et sur la forme en inadéquation avec le niveau attendu chez un cadre A : dossiers manuscrits, erreurs de syntaxes ou orthographiques, descriptions de tâches et absence de plan et/ou de synthèse. L'activité professionnelle n'est, par exemple, pas assez développée (ce qui donne lieu à une simple énumération d'activités).

Attentes du jury :

1 - De nombreuses compétences acquises sur d'autres branches professionnelles, sont transférables dans le poste ciblé par le concours de « *Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie* ». Il convient toutefois pour le candidat, au travers du rapport d'activité, de faire ressortir ces compétences spécifiques et également de démontrer leur volonté de s'orienter dans leur projet professionnel vers les emplois ouverts. L'exercice ne relève pas simplement de la justification d'un niveau (changement de corps).

A cet effet, les formations de préparation aux concours, offertes par les services RH des établissements, peuvent jouer un rôle renforcé dans l'accompagnement des agents. De même, à l'occasion de la signature de l'organigramme joint au dossier ou encore lors de l'entretien professionnel annuel avec les agents, le rôle du N+1 ou chef de service est prépondérant.

2- L'emploi type de la famille professionnelle gagnerait également à être précisé au regard des publics adultes en reprise d'étude afin d'éviter ainsi certaines confusions chez les candidats.

Fait à Montpellier, le 22/10/2020

Le président du jury,

Bourdenx Jean-Luc

